



HiToThe
Future

Rapport financier semestriel 2025
Fluxys Belgium

fluxys 

shaping together a bright energy future

Nous nous engageons à continuer de construire un avenir énergétique plus vert pour les générations futures. Citoyens, industries et sociétés, nous avons tous besoin d'énergie pour nous développer et prospérer. Fluxys Belgium répond à ce besoin en transportant l'énergie dans son infrastructure. Nous acheminons du gaz naturel tout en ouvrant la voie au transport de l'hydrogène, du biométhane ou de tout autre vecteur énergétique neutre en carbone ainsi que du CO₂, dont nous visons à faciliter le captage, l'utilisation et le stockage.



Table des matières

01	Rapport de gestion intermédiaire	4	3	Sélection de notes explicatives	25
1	Principaux événements du premier semestre 2025	4	Note 1	Informations générales	25
2	Principaux chiffres financiers	5	Note 2	Caractère saisonnier des activités de la période intermédiaire	26
	Chiffre d'affaires et résultat net	5	Note 3	Acquisitions, cessions et restructurations	26
	88,7 M€ d'investissements	5	Note 4	Compte de résultat et secteurs opérationnels	27
3	Faits marquants	6	Note 5	Immobilisations corporelles	31
4	Transactions entre parties liées	9	Note 6	Passifs portant intérêts	33
5	Perspectives financières	10	Note 7	Obligations réglementaires	34
6	Gestion des risques	11	Note 8	Provisions	36
			Note 9	Actifs et passifs éventuels & droits et engagements de Fluxys Belgium et ses filiales	36
			Note 10	Instruments financiers	37
			Note 11	Transactions significatives entre parties liées	39
			Note 12	Événements postérieurs à la clôture	40
			4	Rapport du commissaire	41
			5	Déclaration des personnes responsables	42
02	États financiers semestriels résumés de Fluxys Belgium et de ses filiales consolidées en IFRS au 30 juin 2025	17	03	Définition des indicateurs	43
1	Renseignements à caractère général concernant la société	17			
1.1	Dénomination sociale et siège social	17			
1.2	Activités du groupe	17			
2	États financiers résumés du groupe Fluxys Belgium en IFRS	18			
A	Bilan consolidé résumé	18			
B	Compte de résultat consolidé résumé	20			
C	État consolidé résumé du résultat global	21			
D	État consolidé résumé des variations des capitaux propres	22			
E	Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie	23			

01 Rapport de gestion intermédiaire

1. Principaux événements du premier semestre 2025

Le chiffre d'affaires s'élève à **329,3 M€** (premier semestre 2024 : 296,7 M€) et le résultat net diminue pour atteindre **32,3 M€** (premier semestre 2024 : 40,6 M€)

- Forte augmentation des volumes vers l'**Allemagne** et les **Pays-Bas**
- **Stockage** rempli à son maximum
- Capacité de transport supplémentaire parée à **répondre aux défis de demain**
- **Nouveaux quais de chargement** en service à Zeebruges
- Zeebrugge renforce son rôle sur le marché du **bio-GNL**
- **Démarrage** de la construction de la **première infrastructure** d'hydrogène et de CO₂
- **Fluxys c-grid** désignée gestionnaire du réseau de transport de CO₂ en Wallonie
- Nouvelle étape dans le développement de l'**infrastructure transfrontalière de CO₂**
- En route vers la **neutralité climatique**

2. Principaux chiffres financiers

Compte de résultat (en milliers d'euros)	30.06.2025	30.06.2024
Produits des activités ordinaires	329 257	296 745
EBITDA*	155 710	147 878
EBIT*	61 879	70 536
Résultat net	32 347	40 587
Bilan (en milliers d'euros)	30.06.2025	31.12.2024
Investissements en immobilisations corporelles	88 737	92 122
Total des immobilisations corporelles	1 801 080	1 804 302
Capitaux propres	544 076	603 813
Endettement financier net*	243 526	159 750
Total du bilan consolidé	3 275 459	3 310 096

* Pour les définitions et les raisons d'utilisation de ces indicateurs, voir p. 43.

Chiffre d'affaires et résultat net

Le chiffre d'affaires réalisé au premier semestre 2025 par le groupe Fluxys Belgium s'élève à 329,3 M€, soit une augmentation de 32,6 M€ par rapport au chiffre d'affaires de la même période en 2024 (296,7 M€).

L'évolution du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'évolution des composants couverts par les tarifs régulés. La méthodologie tarifaire stipule que les coûts d'exploitation raisonnables doivent être couverts par le chiffre d'affaires.

Le résultat net diminue de 40,6 M€ à 32,3 M€. L'évolution du résultat net de la période s'explique en grande partie par les dépenses pour les activités d'hydrogène et de CO₂ pour lesquelles le cadre réglementaire est en cours de développement. L'actif latent sera transformé en actif réglementaire une fois que le cadre réglementaire est précisé et impactera positivement le résultat.

88,7 M€ d'investissements

Au premier semestre 2025, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à 88,7 M€ contre 37,1 M€ durant la même période en 2024.

De ce montant, 48,4 M€ ont été consacrés à des projets liés à l'activité de transport de gaz, 25,7 M€ à l'activité de transport d'hydrogène, 8,1 M€ à l'activité de transport de CO₂ et 4,5 M€ à des projets liés à l'activité de stockage.

3. Faits marquants

Forte augmentation des volumes vers l'Allemagne et les Pays-Bas

La situation géopolitique en Ukraine a fortement changé la dynamique sur les marchés gaziers et l'orientation des flux de gaz. Avec Zeebrugge comme plaque tournante, notre réseau belge continue de consolider son rôle de pivot énergétique en Europe du Nord-Ouest.

Avec près de 80 navires déchargés au terminal GNL de Zeebrugge, le trafic maritime a atteint un niveau sans précédent. Le 6 juin, une quantité record d'énergie de 716 GWh a été injectée dans le réseau belge depuis le terminal, soit l'équivalent de ce que peuvent fournir en une journée 30 réacteurs nucléaires.

La demande d'acheminement de gaz naturel de la Belgique vers l'Allemagne et les Pays-Bas a fortement augmenté au premier semestre 2025 par rapport à 2024.

Les volumes de frontière à frontière ont augmenté de 20 pour cent au premier semestre pour atteindre 160 TWh et les volumes pour la consommation sur le marché belge ont eux aussi légèrement augmenté pour atteindre 82 TWh (contre 79,5 TWh au premier semestre 2024). Les flux vers l'Allemagne ont enregistré une hausse pour atteindre 98 TWh (contre 84 TWh au premier semestre 2024), et 48 TWh ont été acheminés vers les Pays-Bas (contre 36 TWh au premier semestre 2024).

Stockage rempli à son maximum

Depuis la guerre en Ukraine, l'Union européenne contraint les États membres à remplir chaque année leurs installations de stockage de gaz à au moins 90 pour cent pour le 1^{er} novembre afin d'entamer l'hiver avec une capacité de stockage maximale. L'installation de stockage souterrain de Loenhout était déjà entièrement remplie début août.

Capacité de transport supplémentaire pour répondre aux défis de demain

Une capacité supplémentaire est nécessaire dans le réseau belge à la fois pour faire face à la fin des exportations de gaz L en provenance des Pays-Bas, alimenter les nouvelles centrales électriques qui entreront en service, et maintenir des flux importants vers l'Allemagne. C'est pourquoi nous posons une nouvelle canalisation sur l'axe Zeebrugge-Bruxelles parfaitement adaptée aux besoins futurs, compte tenu de la transition énergétique. Elle pourra en effet être utilisée pour transporter de l'hydrogène dès que le marché sera prêt.

Cette canalisation actuellement en construction reliera Zeebrugge (Knokke) à Gand (Evergem) et fournira une capacité supplémentaire de 5 GWh/h à l'entrée de notre réseau à Zeebrugge. Cette capacité vient s'ajouter aux 15 GWh/h apportés par le premier tronçon de la canalisation Gand (Desteldonk) – Bruxelles (Opwijk) que nous avons mis en service début 2024. La capacité totale supplémentaire apportée à l'entrée de notre réseau à Zeebrugge s'élèvera donc à 20 GWh/h.

Nouveaux quais de chargement en service à Zeebrugge

Depuis le 1^{er} janvier 2025, quatre nouveaux quais de chargement sont en service au terminal de Zeebrugge pour le chargement de camions-citernes/conteneurs GNL. Cette nouvelle infrastructure répond à la forte augmentation de la demande en (bio-)GNL, principalement en provenance du secteur du transport. Au cours du premier semestre 2025, 22 % de camions en plus ont été chargés par rapport à la même période en 2024.

Zeebrugge renforce son rôle sur le marché du bio-GNL

Grâce au service de liquéfaction de bio-GNL proposé par Fluxys LNG depuis 2020, les utilisateurs du terminal peuvent convertir du biométhane en bio-GNL.

Cette conversion permet aux secteurs du transport routier lourd et du transport maritime de disposer de biocarburant.

Avec l'utilisation de bio-GNL pour le soutage de navires en mer du Nord, la liquéfaction de bio-GNL est entrée cette année dans sa deuxième phase de croissance. Au premier semestre 2025, cela s'est traduit par un total de 1 069 GWh de capacité réservée, contre 614 GWh au premier semestre 2024. Nous avons également enregistré un nouveau record en juin 2025 avec 290 GWh sur un mois.

En raison de la demande accrue émanant du secteur du transport allemand, le volume de bio-GNL a été multiplié par neuf entre 2023 et 2024, une tendance à la hausse qui se poursuit également en 2025.

Démarrage de la construction de la première infrastructure d'hydrogène et de CO₂

Au printemps, nous avons commencé la pose des premières canalisations d'hydrogène dans et entre les zones portuaires d'Anvers et de Gand.

La construction des premières canalisations de CO₂ a également débuté dans la zone portuaire d'Anvers. L'infrastructure sera progressivement étendue dans les années à venir, en fonction de la demande du marché et dans la mesure où le risque d'investissement lié au démarrage des marchés de l'hydrogène et du CO₂ reste acceptable grâce à des mécanismes de soutien.

Fluxys c-grid désignée gestionnaire du réseau de transport de CO₂ en Wallonie

En juillet, Fluxys c-grid a été désignée gestionnaire pour le développement et la gestion d'un réseau de transport de CO₂ en Wallonie. Fluxys c-grid a également posé sa candidature pour devenir gestionnaire du réseau de transport de CO₂ en Flandre. La région flamande devrait bientôt prendre une décision à ce sujet.

Fluxys c-grid est une filiale détenue à 77,5 % par Fluxys Belgium, en partenariat avec Pipelink, Socofe et SFPIM.

Début 2025, Fluxys c-grid Antwerp, une filiale détenue à 70 % par Fluxys Belgium et une coentreprise entre Fluxys Belgium, Pipelink et Air Liquide, a été créée en vue de développer et d'exploiter un réseau de canalisations de CO₂ dans la zone portuaire d'Anvers conformément à la réglementation flamande. Fluxys c-grid Antwerp a posé sa candidature à cette fin. La région flamande prendra probablement une décision en la matière dans les prochains mois.

Nouvelle étape dans le développement de l'infrastructure transfrontalière de CO₂

Fin juin, Fluxys a signé un « Memorandum of Understanding » (MoU) avec le gestionnaire du réseau de transport allemand OGE et l'entreprise énergétique norvégienne Equinor, en présence des ministres-présidents de la Flandre et de la Rhénanie-du-Nord–Westphalie.

Ce protocole d'entente constitue une étape importante dans le développement d'une infrastructure transfrontalière pour le transport et le stockage du CO₂. Le MoU permettra d'établir un réseau transeuropéen de transport du CO₂ passant par la Belgique et reliant les émetteurs industriels d'Allemagne aux sites de stockage permanent situés en mer du Nord.

En route vers la neutralité climatique

En tant qu'entreprise, nous visons à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050 et à réduire de moitié nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025.

Fin 2023, trois regazéificateurs supplémentaires ont été mis en service au terminal GNL de Zeebrugge qui utilisent la chaleur de l'eau de mer pour regazéifier le GNL. Grâce à nos nouvelles installations, nous avons pu réduire de manière significative les émissions de CO₂ sur le terminal : près de 90 kilotonnes évitées en seulement six mois en 2025.

À Loenhout, notre parc solaire d'une puissance de crête de 5,5 MW, en service depuis mi-2025, illustre parfaitement notre engagement pour une énergie plus verte. Lors des journées bien ensoleillées, il a déjà couvert, à plusieurs reprises, l'intégralité des besoins électriques du site pendant plusieurs heures, même en période de forte activité comme lors de la saison d'injection.

4. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont détaillées dans la Note 11 des états financiers semestriels résumés dans le rapport financier semestriel 2025.

5. Perspectives financières

Conformément à la méthodologie tarifaire 2024-2027, le résultat net des activités régulées en gaz naturel est déterminé par divers paramètres réglementaires, y compris les capitaux propres investis et la structure financière, ainsi que les incitants. Le dividende récurrent continuera d'évoluer, principalement sur la base des paramètres ci-dessus. La diminution du résultat net de la période s'explique en grande partie par les dépenses pour les activités d'hydrogène et de CO₂ pour lesquelles le cadre réglementaire est en cours de développement. L'actif latent sera transformé en actif réglementaire une fois que le cadre réglementaire est précisé et impactera positivement le résultat.

Fin mars, le 14^e paquet de sanctions européennes contre la Russie est entré en vigueur, interdisant le rechargement de GNL en provenance de Russie à des fins d'exportation vers des pays hors UE. Comme par le passé, le terminal GNL à Zeebrugge continue d'exercer ses activités dans le respect total des réglementations belges, européennes et internationales applicables. Un arrêté royal définit les modalités d'exécution du 14^e paquet de sanctions. Le terminal GNL a adapté ses règles opérationnelles en conséquence et l'exécution des contrats existants se poursuit en conformité avec les sanctions sans impact négatif sur les états financiers de Fluxys Belgium.

6. Gestion des risques

6.1. Enterprise Risk Management

Le système de gestion des risques de l'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) de Fluxys Belgium est basé sur la norme ISO 31000 et est intégré dans la stratégie, les décisions commerciales et les activités de l'entreprise. Le système de gestion des risques comprend l'ensemble des risques de l'entreprise, y compris les risques liés aux sujets ESG matériels pour l'entreprise. Le système identifie à court, moyen et long terme l'impact que les risques peuvent avoir sous différents angles : l'impact sur les personnes et l'environnement et l'impact sur la création de valeur, la performance opérationnelle et la réputation de Fluxys Belgium. Le système de gestion des risques évalue les risques et les opportunités liés au changement climatique en traduisant l'horizon 2030-2050 en trois perspectives temporelles : à court terme (0-1 an), à moyen terme (2-5 ans) et à long terme (5-10 ans).

Il identifie et quantifie ainsi les risques liés aux activités et à la chaîne de valeur de Fluxys Belgium, les risques liés aux catastrophes naturelles ou aux conditions climatiques défavorables et aux volumes et prix des émissions de CO₂, ainsi que les risques liés à la réputation. Les opportunités liées aux nouveaux développements du marché de l'hydrogène et du captage et stockage de CO₂ sont également analysées en fonction de leur impact potentiel sur les performances financières de l'entreprise. Les risques et les opportunités sont évalués en fonction de l'ampleur de leur impact potentiel et de la probabilité que cet impact se matérialise.

6.2. Acteurs dans le processus

Le Risk management organise le système de gestion des risques et rend compte chaque année au Comité d’audit et de risques. Tous nos départements identifient, analysent et évaluent les risques propres à leur domaine et décrivent la manière dont les risques sont gérés. En collaboration avec la direction, ils répertorient les principaux risques, les contrôles et les mesures de mitigation. Le Comité d’audit et de risques examine chaque année le système de gestion des risques et l’ensemble des principaux risques, contrôles et mesures de mitigation.

6.3. Processus de contrôle interne

Le modèle de contrôle interne utilisé pour gérer nos risques et effectuer des contrôles est le modèle des trois lignes de défense.

Première ligne	Deuxième ligne	Troisième ligne
Les fonctions de contrôle de première ligne sont les départements eux-mêmes. Les départements sont responsables de leurs risques et veillent à mettre en œuvre des contrôles et des mesures efficaces.	Les fonctions de contrôle de deuxième ligne se composent des collaborateurs Risk, des collaborateurs Compliance, et (pour certains aspects) des départements Finance, Sécurité, Santé et Environnement, et Sécurité informatique. Elles donnent des directives aux fonctions de contrôle de première ligne concernant la gestion des risques, le respect de la réglementation, des directives et des règles internes, le suivi du budget ainsi que la sécurité du personnel, des installations, des systèmes informatiques et des informations.	En tant que fonction de contrôle de troisième ligne indépendante, l’Audit interne est responsable du contrôle des processus d’entreprise. L’Audit interne effectue des audits basés sur les risques afin de vérifier l’efficacité et la performance du système interne de contrôle et des processus. Le département réalise également des audits de conformité afin de garantir l’application des directives et processus de manière cohérente.

6.4. Nos principaux risques et opportunités

Risques (R) et opportunités (O)	Description	Mesures
R Rôle du gaz naturel en baisse dans le mix énergétique et impact sur la valeur de nos actifs.	Le rôle du gaz naturel en baisse dans le futur mix énergétique pourrait entraîner l'arrêt de l'utilisation d'une partie de l'infrastructure de Fluxys Belgium.	Règles d'amortissement adaptées. Développement de nouvelles activités pour contribuer à accélérer la transition énergétique. Investissements dans l'adaptation du réseau de transport existant pour en faire un réseau de transport multimolécules. Investissements pour développer un réseau d'hydrogène et un réseau de CO ₂ .
R Développements géopolitiques mondiaux.	L'instabilité géopolitique qui peut avoir un impact sur le secteur du transport de gaz, entraînant une instabilité politique, sociale et économique qui pourrait évoluer vers un scénario de crise.	Voir le paragraphe « Développements géopolitiques mondiaux ».
O Développement du marché de l'hydrogène.	Fluxys Belgium entend jouer un rôle clé en Belgique dans la transition énergétique vers une économie bas-carbone, par le biais de projets innovants et d'investissements majeurs dans l'infrastructure.	Investissements dans:
O Développement du marché du CO ₂ .		(a) Le terminalling, le transport et le stockage de molécules bas-carbone (hydrogène, biométhane, etc.)
O Développement du marché du biométhane.		(b) Le transport et le terminalling du CO ₂
R Le développement du marché de l'hydrogène et du CO ₂ n'est pas adapté aux besoins d'investissement nécessaires.	Fluxys Belgium risque de ne pas atteindre ses objectifs de transition. Elle peut également courir le risque financier que l'évolution du marché pour le H ₂ et le CO ₂ ne se fasse pas au même rythme que les efforts d'investissement à consentir.	Suivre l'évolution du marché de l'hydrogène et du CO ₂ et aligner les investissements en conséquence pour autant que le risque d'investissement inhérent à la phase de démarrage de ces marchés soit ramené à un niveau acceptable grâce à l'existence de mécanismes de soutien provenant des autorités.
R Non-respect de nos objectifs en matière d'émissions.	Les activités de Fluxys Belgium génèrent des émissions de gaz à effet de serre (CH ₄ et CO ₂) qui contribuent au changement climatique. Fluxys peut courir le risque financier et d'atteinte à sa réputation de ne pas réaliser ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ et CH ₄).	Les programmes Go4Net0 et MethER* pour atteindre les objectifs de réduction. *Programmes de réduction des émissions de CO ₂ et de méthane.

Risques (R) et opportunités (O)	Description	Mesures
R Incidents industriels sur les installations.	Les incidents industriels peuvent endommager l'infrastructure de Fluxys Belgium, mettre en danger la sécurité des personnes, provoquer une indisponibilité ayant une incidence sur la continuité du service et entraîner des conséquences financières.	Mesures préventives lors de la conception, la construction, l'exploitation et la fin de vie de l'infrastructure. Détection par drones. Maintenance et inspection minutieuses de nos installations. Système de gestion de la sécurité certifié et audité. Plan et procédures d'urgence. Exercices de crise avec la police et les pompiers. Mesures de bon voisinage. Formations relatives à la sécurité et à la santé. Politique de sécurité de l'information certifiée.
R Cyberattaques sur nos installations industrielles.	Certains cyberincidents peuvent endommager l'infrastructure de Fluxys Belgium, mettre en danger la sécurité des personnes, provoquer une indisponibilité ayant une incidence sur la continuité du service et entraîner des conséquences financières.	Programme de cybersécurité. Certification NIS. Équipements de back-up. Mesures contre les cybermenaces. Surveillance et continuité opérationnelles. Formation et sensibilisation.
R Dommages aux écosystèmes et à la biodiversité au sein et autour de nos installations.	Certaines activités de Fluxys Belgium peuvent nuire aux écosystèmes et à la biodiversité. Cela pourrait entraîner des risques financiers (notamment des sanctions) et d'atteinte à sa réputation.	Études environnementales et surveillance. Audits internes et externes. Limitation des nuisances sonores. Gestion des plaintes environnementales. Actions de plantation d'arbres en plus des dispositions légales lors de la pose de « backbones ».

Risques (R) et opportunités (O)	Description	Mesures
R Non-respect des réglementations, des cadres et des normes sous-jacents.	Réglementation croissante exigeant la mise en œuvre de cadres et de normes sous-jacents - Impact financier et réputationnel en cas de non-respect de ces exigences.	Suivi de la législation, rédaction et adaptation de procédures, intégration dans les processus internes. Contrôle systématique par le biais d'audits internes.
R Gestion du capital humain : risques liés à la santé des collaborateurs, à la diversité, à l'égalité des chances et au développement des talents.	L'incapacité d'attirer, de retenir et de sécuriser les talents dans un environnement en évolution et le manque de compétences et de connaissances des nouveaux développements peuvent avoir un impact négatif sur les performances de l'entreprise.	Ajustements continus de la politique de développement et de formation. Alignement du développement des compétences sur la stratégie de l'entreprise. Planification du personnel pour identifier les besoins futurs. Une approche du recrutement tournée vers l'avenir. Favoriser la diversité lors du recrutement. Équités dans les processus. Enquête interne sur l'engagement et le feedback. L'inclusion digitale stimulée au travers de différentes initiatives. La personne de confiance.
R Risques liés à l'éthique, à l'intégrité et à la corruption.	Une corruption avérée ou un manque d'éthique chez Fluxys Belgium et dans sa chaîne de valeur peuvent avoir des répercussions négatives sur la réputation commerciale et/ou les résultats financiers de l'entreprise.	Code Éthique (et formation associée). Procédure de signalement d'un comportement non éthique. Politique de lanceurs d'alerte (et formation associée). Conditions générales d'achat - respect des droits humains dans la chaîne de sous-traitance.

6.5. Développements géopolitiques mondiaux

Depuis le début de la guerre en Ukraine en février 2022, diverses sanctions ont été prises contre la Russie et la Biélorussie, ainsi que contre des entreprises russes et biélorusses. Dans ce contexte, Fluxys Belgium n'est pas active sur le marché russe et n'a pas non plus d'investissements dans des entreprises russes.

Dans ses activités, Fluxys Belgium traite avec des entreprises russes conformément aux réglementations internationales, européennes et belges applicables, et respecte pleinement le régime de sanctions européen qui a été adopté.

Au sein de Fluxys Belgium, la filiale Fluxys LNG est l'entité la plus exposée à une contrepartie contrôlée par la Russie par le biais de contrats à long terme.

En juin 2024, le Conseil de l'Union européenne a adopté un 14^e paquet de sanctions à l'encontre de la Russie. Le paquet interdit, à compter du 27 mars 2025, le transbordement de GNL en provenance de Russie et destiné à être exporté vers des pays hors UE.

Le terminal GNL à Zeebrugge est fondé juridiquement sur le principe du libre accès. Cela signifie que toute entreprise intéressée par la fourniture de GNL peut réserver des capacités au terminal. En vertu de la loi, aucun client ne peut donc subir une discrimination. En tant que prestataire de services clé, Fluxys Belgium veille à ce que ses infrastructures restent opérationnelles à tout moment pour la sécurité d'approvisionnement générale. Comme par le passé, nous continuons d'exercer nos activités dans le respect total des réglementations belges, européennes et internationales applicables. Un arrêté royal définit les modalités d'exécution du 14^e paquet de sanctions. Le terminal GNL a adapté ses règles opérationnelles en conséquence et actuellement l'exécution des contrats existants se poursuit en conformité avec les sanctions.

Fluxys Belgium reste déterminée à respecter pleinement l'ensemble des lois, des règles et des sanctions applicables. Nous suivons de près l'évolution de la législation ainsi que les éventuelles modifications apportées aux sanctions applicables, et nous adapterons si nécessaire notre politique et notre procédure afin de continuer à respecter les règles.

6.6. Assurances

La gestion des risques de Fluxys Belgium évalue la probabilité des risques majeurs inhérents à ses activités et se livre à une estimation des conséquences financières éventuelles en cas de survenance de ces risques. En fonction des possibilités et des conditions du marché, le groupe couvre ces risques essentiellement en faisant appel au marché de l'assurance. La couverture globale est en ligne avec les pratiques européennes en la matière et porte sur les différents domaines dans lesquels des risques peuvent apparaître :

- Protection des installations contre diverses formes de dommage matériel. Dans certains cas, ces installations bénéficient de surcroît d'une couverture complémentaire pour les pertes de revenus dues à l'indisponibilité pour cause de dommages ;
- Protection couvrant la responsabilité vis-à-vis de tiers par la souscription d'une couverture globale à plusieurs niveaux ;
- Programme destiné au personnel : couverture par des assurances obligatoires (accidents du travail) et programme couvrant le personnel en matière de soins de santé ;
- Protection du parc automobile grâce à des assurances adaptées.

Dans certains cas, les risques sont en partie réassurés par Flux Re, une filiale à 100 % de Fluxys Belgium, ou sont partiellement couverts par l'application de franchises adaptées. Flux Re réassure principalement les risques matériels et financiers et dans une mesure limitée la responsabilité générale et environnementale (pas les risques de vie ou de santé). Le fait que Flux Re soit intégralement consolidée dans les comptes du groupe implique que les coûts des accidents couverts par son programme de réassurance sont mis à charge du résultat consolidé. Flux Re réassure en outre certains risques d'autres sociétés du groupe Fluxys. Les indemnités à verser à ces sociétés lors de sinistres auront, le cas échéant, un impact négatif sur le résultat consolidé IFRS du groupe Fluxys Belgium. Les risques non assurables sont couverts par des clauses contractuelles appropriées, des garanties financières et des mécanismes régulateurs.

02 États financiers semestriels résumés de Fluxys Belgium et de ses filiales consolidées en IFRS au 30 juin 2025

1. Renseignements à caractère général concernant la société

1.1. Dénomination sociale et siège social

Le siège social de la société mère, Fluxys Belgium SA, est situé en Belgique à 1040 Bruxelles, avenue des Arts 31.

1.2. Activités du groupe

Le groupe Fluxys Belgium a essentiellement pour activités le transport, le stockage de gaz naturel et les services de terminalling de gaz naturel liquéfié en Belgique. Le groupe Fluxys Belgium assure également des services supplémentaires liés aux activités décrites ci-dessus.

Nous renvoyons le lecteur au rapport annuel 2024 pour plus d'informations sur ces activités.

2. Etats financiers résumés du groupe Fluxys Belgium en IFRS

A. Bilan consolidé résumé

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	30.06.2025	31.12.2024
I. Actifs non courants		2 012 953	2 006 598
Immobilisations corporelles	5	1 801 080	1 804 302
Immobilisations incorporelles		29 370	29 418
Actifs au titre du droit d'utilisation		27 142	28 428
Participations mises en équivalence		50	50
Autres actifs financiers		110 893	108 953
Autres créances		25 603	18 691
Autres actifs non courants		18 815	16 756
II. Actifs courants		1 262 506	1 303 498
Stocks		144 466	52 711
Actifs d'impôts exigible		11 949	8 357
Clients et autres débiteurs		93 449	93 521
Placements de trésorerie		58 545	31 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie		925 074	1 091 543
Autres actifs courants		29 023	25 694
Total de l'actif		3 275 459	3 310 096

Bilan consolidé		En milliers d'euros	
	Notes	30.06.2025	31.12.2024
I. Capitaux propres		544 076	603 813
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la maison mère		542 141	603 090
Capital social et primes d'émission		60 310	60 310
Résultats non distribués et autres réserves		481 831	542 780
Intérêts minoritaires		1 935	723
II. Passifs non courants		2 300 064	2 318 379
Passifs portant intérêts	6	997 934	1 025 275
Obligations réglementaires	7	1 132 234	1 119 089
Provisions		1 295	1 182
Provisions pour avantages du personnel	8	42 392	45 779
Autres passifs financiers non courants		4 865	2 912
Passifs d'impôt différé		121 344	124 142
III. Passifs courants		431 319	387 904
Passifs portant intérêts	6	62 758	56 346
Obligations réglementaires	7	149 636	170 868
Provisions		116	0
Provisions pour avantages du personnel	8	3 105	3 293
Passifs d'impôt exigible		16 695	4 516
Fournisseurs et autres créiteurs		146 390	108 959
Autres passifs courants		52 619	43 922
Total des capitaux propres et des passifs		3 275 459	3 310 096

La diminution du total du bilan s'explique en grande partie par une diminution des actifs courants et des capitaux propres suite au paiement du dividende. Lors du premier semestre, le groupe a poursuivi son plan d'investissement, ce qui se reflète dans la stabilité des immobilisations corporelles malgré les amortissements actés. De plus, les stocks ont connu une augmentation notable, en préparation des travaux futurs.

Par ailleurs, les passifs d'impôt exigible augmentent en raison de l'augmentation de la dette d'impôt estimée pour l'exercice précédent à la suite d'un transfert des versements anticipés vers l'exercice actuel.

B. Compte de résultat consolidé résumé

Compte de résultat consolidé	En milliers d'euros	
	30.06.2025	30.06.2024
Ventes et prestations	329 257	296 745
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	62 833	53 555
Autres produits opérationnels	8 254	12 221
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-3 077	-3 410
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-56 781	-46 062
Biens et services divers	-98 034	-84 964
Frais de personnel	-81 070	-76 198
Autres charges opérationnelles	-5 672	-4 009
Amortissements	-90 589	-85 599
Provisions	-114	2 780
Dépréciations de valeur	-3 128	5 477
Résultat opérationnel	61 879	70 536
Variation de la juste valeur des instruments financiers	1 761	-324
Produits financiers	13 892	24 033
Charges financières	-30 172	-38 345
Résultat avant impôt	47 360	55 900
Charges d'impôt sur le résultat	-15 013	-15 313
Résultat net de la période	32 347	40 587
Part de Fluxys Belgium	33 715	41 135
Part des intérêts minoritaires	-1 368	-548
Résultat net de base par action attribuable aux actionnaires de la maison mère en €	0,4798	0,5854

La diminution du résultat net de la période s'explique en grande partie par les dépenses pour les activités d'hydrogène et de CO₂ pour lesquelles le cadre réglementaire est en cours de développement. L'actif latent sera transformé en actif réglementaire une fois que le cadre réglementaire est précisé et impactera positivement le résultat.

C. Etat consolidé résumé du résultat global

Etat du résultat global consolidé	En milliers d'euros	
	30.06.2025	30.06.2024
Résultat net de la période	32 347	40 587
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le compte de résultat</i>		
Réévaluations au titre des régimes à prestations définies	4 945	7 104
Charges d'impôt sur les autres éléments du résultat global	-1 240	-1 776
Autres éléments du résultat global	3 705	5 328
Résultat global de la période	36 052	45 915
Part de Fluxys Belgium	37 420	46 463
Part des intérêts minoritaires	-1 368	-548

D. Etat consolidé résumé des variations des capitaux propres

Etat des variations des capitaux propres consolidés							En milliers d'euros	
	Capital social	Primes d'émission	Réserves indisponibles	Résultats non distribués	Réserves avantages du personnel	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
I. SOLDE DE CLOTURE AU 31.12.2023	60 272	38	54 072	487 614	10 629	612 625	788	613 413
1. Résultat global de la période				41 135	5 328	46 463	-548	45 915
2. Dividendes distribués				-98 369		-98 369		-98 369
3. Augmentations de capital						0		0
II. SOLDE DE CLOTURE AU 30.06.2024	60 272	38	54 072	430 380	15 957	560 719	240	560 959
III. SOLDE DE CLOTURE AU 31.12.2024	60 272	38	54 072	472 160	16 548	603 090	723	603 813
1. Résultat global de la période				33 715	3 705	37 420	-1 368	36 052
2. Dividendes distribués				-98 369		-98 369		-98 369
3. Augmentations de capital						0	2 580	2 580
IV. SOLDE DE CLOTURE AU 30.06.2025	60 272	38	54 072	407 506	20 253	542 141	1 935	544 076

E. Tableau consolidé résumé des flux de trésorerie

Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)		En milliers d'euros	
		30.06.2025	30.06.2024
I. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde d'ouverture		1 091 543	1 068 227
II. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles		84 542	193 220
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		89 796	176 981
1.1. Résultat opérationnel		61 879	70 536
1.2. Ajustements pour éléments sans effet de trésorerie		72 307	86 729
1.2.1. Amortissements		90 589	85 599
1.2.2. Provisions		-1 283	-2 780
1.2.3. Dépréciations de valeur		3 128	-5 477
1.2.4. Autres ajustements pour éléments sans effet de trésorerie		2 143	-1 566
1.2.5. Augmentation (diminution) des dettes régulatrices		-22 270	10 953
1.3. Variation du fonds de roulement		-44 390	19 716
1.3.1. Diminution (augmentation) des stocks		-96 130	4 865
1.3.2. Diminution (augmentation) des actifs d'impôt exigible		-3 592	0
1.3.3. Diminution (augmentation) des clients et autres débiteurs		1 311	13 946
1.3.4. Diminution (augmentation) des autres actifs courants		-3 100	6 145
1.3.5. Augmentation (diminution) des passifs d'impôt exigible		12 179	1 737
1.3.6. Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs		36 245	-5 434
1.3.7. Augmentation (diminution) des autres passifs courants		8 697	-1 543
2. Flux de trésorerie relatifs aux autres activités opérationnelles		-5 254	16 239
2.1. Impôts exigibles versés		-19 050	-7 696
2.2. Intérêts perçus sur placements, trésorerie et équivalents de trésorerie		13 794	23 867
2.3. Autres entrées (sorties) relatives aux autres activités opérationnelles		2	68



Tableau consolidé des flux de trésorerie (méthode indirecte)

	En milliers d'euros	
	30.06.2025	30.06.2024
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement	-118 197	-61 868
1. Acquisitions	-106 475	-50 208
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-93 566	-43 241
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'autres actifs financiers	-12 909	-6 967
2. Cessions	7 003	875
2.1. Entrées relatives à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 082	875
2.2. Entrées relatives à la cession d'autres actifs financiers	4 921	0
3. Subventions publiques perçues	8 148	0
4. Augmentation (-) / Diminution (+) des placements de trésorerie	-26 873	-12 535
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement	-132 814	-128 488
1. Flux de trésorerie perçus relatifs aux financements	3 668	1 644
2. Flux de trésorerie remboursés relatifs aux financements	-29 566	-21 976
2.1. Remboursement de dettes relatives à un contrat de location	-985	-1 543
2.2. Remboursement d'autres passifs financiers	-28 581	-20 433
3. Intérêts	-8 547	-9 787
3.1. Intérêts versés relatifs aux financements	-8 547	-9 786
3.2. Intérêts perçus relatifs aux financements	0	-1
4. Dividendes versés	-98 369	-98 369
V. Mouvement net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-166 469	2 865
VI. Trésorerie et équivalents de trésorerie, solde de clôture	925 074	1 071 092

3. Sélection de notes explicatives

Note 1. Informations générales

Note 1a. Déclaration de conformité aux IFRS

Les états financiers résumés du premier semestre 2025 de Fluxys Belgium et ses filiales (le « groupe » ou « le groupe Fluxys Belgium ») sont établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Informations Financières et en particulier à l'IAS 34 'Information Financière Intermédiaire', tel qu'adopté dans l'Union Européenne, et ont fait l'objet d'une revue limitée par le commissaire.

Ils comprennent une sélection de notes explicatives et doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés au 31 décembre 2024.

Ils sont présentés en milliers d'euros.

Note 1b. Jugements et utilisation d'estimations

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les estimations comptables et les jugements comparés avec le rapport annuel de 2024.

Note 1c. Date d'autorisation de publication

Le Conseil d'administration de Fluxys Belgium SA a arrêté les états financiers semestriels IFRS de Fluxys Belgium et ses filiales le 24 septembre 2025.

Note 1d. Modifications ou compléments aux principes et méthodes comptables

Les états financiers intermédiaires résumés clôturés le 30 juin 2025 ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les normes et interprétations suivantes sont applicables pour la période annuelle commençant le ou après le 1^{er} janvier 2025 mais n'ont pas d'impact sur les états financiers intermédiaires résumés du groupe :

- Amendements à IAS 21 Effet des Variations des Cours des Monnaies Etrangères: absence de convertibilité, date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2025
- Amendements à IFRS 9 Exigences de classification et évaluation et IFRS 7 Informations à fournir, date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2026
- Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contrats faisant référence à l'électricité dépendante de la nature, date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2026
- Améliorations annuelles Volume 11
- IFRS 18 Présentation et Informations à fournir dans les états financiers, date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2027
- IFRS 19 Filiales sans responsabilité publique: Informations à fournir, date d'entrée en vigueur: 1^{er} janvier 2027

Depuis l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2024, Publigaz, y compris sa participation dans Fluxys SA et ses filiales belges et étrangères, sont soumises à la loi dite "Pillar Two" (Loi concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grand envergure) du 19 décembre 2023. Cette loi suit généralement la Directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 14 décembre 2022.

La loi vise à garantir un niveau minimum mondial de taxation pour les groupes d'entreprises multinationales belges et les grands groupes belges. La loi comprend un ensemble de règles qui devraient entraîner l'application d'un taux d'imposition effectif minimum de 15 % pour le groupe Publigaz, étant un groupe d'entreprises multinationales avec un chiffre d'affaires consolidé dépassant 750 millions d'euros pour au moins deux des quatre exercices financiers précédents.

Le groupe Publigaz vise à se conformer correctement à cette nouvelle législation, tant en Belgique que dans les autres pays où le groupe est présent. Le groupe se concentre sur l'application des règles « Transitional CbCR Safe Harbour ». Sur la base d'une analyse des données historiques, le groupe Publigaz s'attend à pouvoir appliquer ces règles dans la plupart des juridictions où le groupe opère. Aux fins des règles du modèle GloBE pour le pilier deux, Publigaz SC (entité juridique belge) a été identifiée comme l'entreprise mère ultime de l'ensemble du groupe et Fluxys Belgium est une entité constitutive (et en particulier une entité mère partiellement détenue) de l'entreprise mère ultime.

Fluxys Belgium a appliqué l'exception concernant la reconnaissance et la divulgation des informations sur les actifs et passifs d'impôt différé liés aux impôts sur le revenu du pilier deux. Il est raisonnable de s'attendre à ce que le groupe Publigaz puisse se prévaloir des règles transitoires d'exonération de déclaration pays par pays pour toutes les juridictions dans lesquelles Fluxys Belgium opère et, par conséquent, aucune imposition supplémentaire n'est attendue au niveau de Fluxys Belgium.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers du groupe.

Note 2. Caractère saisonnier des activités de la période intermédiaire

Bien que certains services de transport, par exemple, puissent être souscrits à titre saisonnier, le résultat opérationnel des activités soumis à la Loi Gaz n'est pratiquement pas influencé par un caractère saisonnier des activités.

En effet, le résultat opérationnel de ces activités correspond au prorata, relatif à la période, de la marge équitable annuelle estimée sur les capitaux investis.

Cette marge est toutefois réduite ou complétée par des écarts sur coûts gérables résultant de la prise en compte d'un facteur d'efficacité déterminé ex-ante.

Note 3. Acquisitions, cessions et restructurations

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation et les pourcentages d'intérêts dans les entreprises consolidées ont évolué depuis le 31 décembre 2024.

Fluxys c-grid Antwerp a été constituée et est détenue à 70 % par le groupe Fluxys Belgium.

Note 4. Compte de résultat et secteurs opérationnels

Secteurs opérationnels

Le groupe Fluxys Belgium suit ses activités selon les secteurs opérationnels suivants: activités de transport, de stockage, de terminalling en Belgique et autres activités.

Ces segments sont la base pour l'établissement de l'information sectorielle.

Les activités de transport comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au transport de gaz et d'hydrogène en Belgique.

Les activités de stockage comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au stockage de gaz à Loenhout en Belgique.

Les activités de terminalling comprennent l'ensemble des services soumis à la Loi Gaz liés au terminal GNL à Zeebrugge en Belgique.

Le segment 'Autres' comprend d'autres activités assurées par Fluxys Belgium et ses filiales telles que la participation dans les terminaux IZT et ZPT¹ en Belgique ainsi que des travaux pour tiers. À la date de clôture, les activités CO₂ font également partie de cette catégorie.

Le groupe Fluxys Belgium est essentiellement actif en Belgique et ne présente dès lors pas d'information par secteur géographique.

Le CEO est le Chief Operating Decision Maker (CODM).

¹ **Interconnector Zeebrugge Terminal (IZT):** Fluxys Belgium se charge de certains services de support opérationnel et d'entretien. La coopération avec IZT est basée sur des contrats (Fluxys Belgium n'a pas de participation).

Zeepipe Terminal (ZPT): Fluxys Belgium contribue aux opérations de ZPT sur une base contractuelle (pas de participation).

Convention comptable relative aux transactions entre secteurs opérationnels

Les transactions entre les secteurs opérationnels correspondent principalement à des réservations de capacités par une activité soumise à la Loi Gaz auprès d'une autre. Leur facturation est effectuée sur base de mêmes tarifs que pour les clients externes. Par ailleurs, les transferts de fournitures nécessaires aux futurs investissements dans les nouvelles activités y sont repris également et représente la majeure partie des montants au premier semestre de l'année en cours.

Informations sectorielles au 30/06/2025					En milliers d'euros	
	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Eliminations entre secteurs	Total
Ventes et prestations	224 591	19 680	78 431	43 135	-36 580	329 257
<i>Ventes et prestations aux clients externes</i>	170 245	15 956	88 274	12 170	0	286 645
<i>Transactions avec d'autres secteurs</i>	479	4 381	755	30 965	-36 580	0
<i>Mouvements des obligations réglementaires</i>	53 867	-657	-10 598	0	0	42 612
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	35 962	1 187	25 684	0	0	62 833
<i>Ventes</i>	66 341	2 833	39 247	0	0	108 421
<i>Mouvement des comptes de régularisation</i>	-30 379	-1 646	-13 563	0	0	-45 588
Autres produits opérationnels	3 204	105	2 179	3 404	-638	8 254
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-411	-6	-21	-33 500	30 861	-3 077
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-35 962	-1 187	-19 632	0	0	-56 781
Biens et services divers	-72 650	-5 474	-21 980	-4 243	6 313	-98 034
Frais de personnel	-55 218	-4 827	-14 746	-6 323	44	-81 070
Autres charges opérationnelles	-4 463	-308	-871	-30	0	-5 672
Amortissements	-56 317	-4 057	-28 034	-2 181	0	-90 589
Provisions	-121	-90	55	42	0	-114
Dépréciations de valeur	-2 518	9	-619	0	0	-3 128
Résultat opérationnel	36 097	5 032	20 446	304	0	61 879
Variation de la juste valeur des instruments financiers				1 761		1 761
Produits financiers	8 475	857	3 279	1 281		13 892
Charges financières	-18 472	-1 868	-7 780	-2 052		-30 172
Résultat avant impôt	26 100	4 021	15 945	1 294	0	47 360
Charges d'impôt sur le résultat						-15 013
Résultat net de la période						32 347
Investissements de la période en immobilisations corporelles	74 055	4 467	2 018	8 197		88 737

Les produits des activités ordinaires du premier semestre 2025 se sont établis à k€ 329 257 contre k€ 296 745 pour le premier semestre 2024, soit une augmentation de k€ 32.512. Ceci s'explique principalement par l'augmentation des charges à couvrir par la régulation.

Les services de transport, de stockage et de terminalling en Belgique sont soumis à la Loi Gaz. Les produits de ces services doivent assurer un rendement autorisé sur les capitaux investis, couvrir les amortissements admis et les charges opérationnelles y relatives, tout en intégrant des efforts d'efficience à réaliser par le gestionnaire de réseau. Leur traitement comptable reste identique à celui de la clôture 2024.

La diminution du chiffre d'affaires des activités de transport s'explique principalement par le niveau élevé des ventes de capacité et des primes payées lors des enchères au premier semestre 2024. Les ventes étant toujours au-dessus de la proposition tarifaire, l'excédent fait l'objet d'une dotation aux obligations réglementaires. Cette diminution des ventes de transport est plus que compensée par une baisse de la dotation aux obligations réglementaires. Les produits de l'activité de stockage ont aussi légèrement diminué et sont compensés par une dotation plus faible aux obligations réglementaires. Dans l'activité de terminalling les ventes sont stables et on y constate également une dotation moins importante aux obligations réglementaires.

La hausse des charges opérationnelles par rapport à la même période en 2024 est principalement expliquée par un prix de l'énergie plus haut, une augmentation des coûts de maintenance, une augmentation des coûts d'études pour les nouvelles activités d'hydrogène et de CO₂ et une hausse des coûts du personnel en raison de l'augmentation des effectifs ainsi que de l'indexation des salaires. Les achats et les ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et qui couvrent les besoins opérationnels d'équilibrage et d'exploitation augmentent mais sont neutres pour le résultat, conformément au cadre réglementaire.

Les amortissements ont augmenté de k€ 4.990 principalement suite à la mise en service de la canalisation Gent (Desteldonk) - Brussel (Opwijk) en 2024.

Suite à la résolution d'un litige avec la région flamande, une reprise de provision était enregistrée dans le premier semestre de 2024 dans le segment 'terminalling'.

Au niveau des pertes de valeur, en 2024 une reprise de dépréciation a eu lieu sur les stocks de gaz en raison d'une augmentation des prix du marché tandis qu'en 2025 une perte de valeur de k€ -3.128 a été enregistrée suite à la diminution du prix de marché dans le premier semestre de 2025.

Les produits financiers baissent de k€ 24 033 à k€ 13.892, ce qui s'explique par une baisse des taux d'intérêts sur la trésorerie. Les charges financières baissent de k€ 38 345 à k€ 30 172, ce qui s'explique principalement par une baisse du taux d'intérêt sur les dettes réglementaires.

Les impôts sur le résultat restent stables.

Le résultat net du 1^{er} semestre 2025 s'élève à k€ 32 347 contre k€ 40 587 au 1^{er} semestre 2024, soit une diminution de k€ 8.240.

Compte de résultat sectoriel au 30/06/2024						En milliers d'euros
	Transport	Stockage	Terminalling	Autres	Eliminations entre secteurs	Total
Ventes et prestations	205 416	15 947	68 785	12 597	-6 000	296 745
<i>Ventes et prestations aux clients externes</i>	180 504	17 542	88 168	11 997	0	298 211
<i>Transactions avec d'autres secteurs</i>	492	4 160	748	600	-6 000	0
<i>Mouvements des obligations réglementaires</i>	24 420	-5 755	-20 131	0	0	-1 466
Ventes de gaz relatives aux opérations de balancing et besoins opérationnels	39 748	2 470	11 337	0	0	53 555
<i>Ventes</i>	56 950	736	19 830	0	0	77 516
<i>Mouvement des comptes de régularisation</i>	-17 202	1 734	-8 493	0	0	-23 961
Autres produits opérationnels	2 482	68	2 835	10 227	-3 391	12 221
Matières consommables, marchandises et fournitures utilisées	-81	-1	-15	-3 313	0	-3 410
Achats de gaz pour opérations de balancing et besoins opérationnels	-39 749	-1 029	-5 284	0	0	-46 062
Biens et services divers	-66 937	-4 023	-19 615	-3 744	9 355	-84 964
Frais de personnel	-52 257	-4 079	-12 885	-7 015	38	-76 198
Autres charges opérationnelles	-3 279	-275	-412	-43	0	-4 009
Amortissements	-53 387	-4 031	-26 953	-1 228	0	-85 599
Provisions	-28	108	2 679	21	0	2 780
Dépréciations de valeur	5 496	-106	187	-100	0	5 477
Résultat opérationnel	37 424	5 049	20 659	7 404	0	70 536
Variation de la juste valeur des instruments financiers				-324		-324
Produits financiers	15 492	1 671	3 560	3 310		24 033
Charges financières	-24 528	-2 646	-9 501	-1 670		-38 345
Résultat avant impôt	28 388	4 074	14 718	8 720	0	55 900
Charges d'impôt sur le résultat						-15 313
Résultat net de la période						40 587
Investissements de la période en immobilisations corporelles	33 761	-549	2 485	1 447		37 144

Note 5. Immobilisations corporelles

Mouvements des immobilisations corporelles									En milliers d'euros
Valeur comptable brute	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz naturel*	Stockage de gaz*	Terminal GNL*	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Au 31.12.23	48 218	161 294	3 537 011	388 086	1 500 613	17 259	63 240	148 239	5 863 960
Investissements	1 626	665	58 641	2 145	3 398		12 724	12 923	92 122
Subsides obtenus									0
Cessions et désaffectations	-43		-1 233		-71		-4 536	-181	-6 063
Transferts internes			42 485		22 196			-64 681	0
Au 31.12.24	49 801	161 959	3 636 904	390 231	1 526 136	17 259	71 429	96 300	5 950 019
Investissements	401	82	7 711	943	1 255		6 091	72 254	88 737
Subsides obtenus								-8 148	-8 148
Cessions et désaffectations			-6 018	-2 044	-13 454		-238		-21 754
Transferts internes			816				2 000	-2 816	0
Au 30.06.2025	50 202	162 041	3 639 413	389 130	1 513 937	17 259	79 282	157 590	6 008 854

* Installations soumises à la Loi Gaz

Au premier semestre 2025, les investissements en immobilisations corporelles s'élèvent à k€ 88 737, contre k€ 37.144 au premier semestre 2024. En 2025, k€ 82.203 ont été consacrés à des projets liés à l'activité de transport (gaz naturel, H₂ et CO₂), k€ 4.467 à des projets liés à l'activité de stockage, et k€ 2.018 à des projets liés à l'activité de terminalling. Cette évolution s'explique principalement par la construction de la canalisation Knokke-Evergem, à concurrence de k€ 21.978 ainsi que la construction des nouvelles canalisations servant aux activités H₂ et CO₂, à hauteur de k€ 33.800.

Mouvements des immobilisations corporelles								En milliers d'euros	
Amortissements et pertes de valeur	Terrains	Constructions	Réseaux de transport de gaz naturel*	Stockage de gaz*	Terminal GNL*	Autres installations et machines	Mobilier, outillage et matériel roulant	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
Au 31.12.23	0	-109 175	-2 532 907	-276 795	-1 019 639	-17 014	-35 144	0	-3 990 674
Amortissements actés		-2 226	-92 355	-7 938	-49 867		-7 990		-160 376
Cessions et désaffectations			792		5		4 536		5 333
Transferts internes									0
Au 31.12.24	0	-111 401	-2 624 470	-284 733	-1 069 501	-17 014	-38 598	0	-4 145 717
Amortissements actés		-3 533	-44 016	-3 936	-25 939		-4 449		-81 873
Cessions et désaffectations			4 653	2 044	12 892		227		19 816
Transferts internes									0
Au 30.06.2025	0	-114 934	-2 663 833	-286 625	-1 082 548	-17 014	-42 820	0	-4 207 774
Valeurs comptables nettes au 30.06.2025	50 202	47 107	975 580	102 505	431 389	245	36 462	157 590	1 801 080
Valeurs comptables nettes au 31.12.24	49 801	50 558	1 012 434	105 498	456 635	245	32 831	96 300	1 804 302

* Installations soumises à la Loi Gaz

Les amortissements actés durant la période s’élèvent à k€ 81 873 et reflètent le rythme selon lequel Fluxys Belgium et ses filiales s’attendent à consommer les avantages économiques liés à ces immobilisations corporelles.

A la date de clôture, Fluxys Belgium et ses filiales n’ont identifié aucun indice ou événement pouvant conduire à considérer qu’un immobilisé corporel pourrait avoir subi une perte de valeur.

Note 6. Passifs portant intérêts

Passifs non-courants portant intérêts	En milliers d'euros		
	30.06.2025	31.12.2024	Différence
Contrats de location	24 124	22 312	1 812
Emprunts obligataires	696 993	696 781	212
Emprunts bancaires	160 000	166 000	-6 000
Autres emprunts	116 817	140 182	-23 365
Total	997 934	1 025 275	-27 341

Passifs courants portant intérêts	En milliers d'euros		
	30.06.2025	31.12.2024	Différence
Contrats de location	3 061	3 974	-913
Emprunts obligataires	10 736	2 523	8 213
Emprunts bancaires	23 465	22 269	1 196
Autres emprunts	25 496	27 580	-2 084
Total	62 758	56 346	6 412

Variations des passifs liés aux activités de financement	En milliers d'euros						
	31.12.2024	Flux de trésorerie	Autres mouvements				30.06.2025
			Nouveaux contrats de location	Reclassement entre non-courant et courant	Variation des intérêts à payer	Amortissements de frais d'émission	
Passifs non-courants portant intérêts	1 025 275	0	1 884	-29 437	0	212	997 934
Contrats de location	22 312		1 884	-72			24 124
Emprunts obligataires	696 781					212	696 993
Emprunts bancaires	166 000			-6 000			160 000
Autres emprunts	140 182			-23 365			116 817
Passifs courants portant intérêts	56 346	-29 566	0	29 437	6 541	0	62 758
Contrats de location	3 974	-985		72			3 061
Emprunts obligataires	2 523				8 213		10 736
Emprunts bancaires	22 269	-6 000		6 000	1 196		23 465
Autres emprunts	27 580	-22 581		23 365	-2 868		25 496
Total	1 081 621	-29 566	1 884	0	6 541	212	1 060 692

Les flux de trésorerie des passifs portant intérêts sont repris aux points IV.2.1, IV.2.2 du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie.

La variation des intérêts à payer et des amortissements des frais d'émission (ensemble k€ 6.753) correspond à l'écart entre :

- les intérêts payés (voir point IV.3.1 du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie k€ -8 547) et
- le total des charges d'intérêts sur dettes et contrats de location (en excluant les obligations réglementaires) (k€ 15.300). Celles-ci sont incluses dans le total des charges financières de k€ 30 172 qui sont renseignées dans le compte de résultat consolidé résumé.



Note 7. Obligations réglementaires

Obligations réglementaires			En milliers d'euros	
	Note	30.06.2025	31.12.2024	Différence
Autres financements – long terme		767 005	858 922	-91 917
Autres financements – court terme		143 144	161 347	-18 203
Total des autres financements (A)	7.1	910 149	1 020 269	-110 120
Autres dettes – long terme		365 229	260 167	105 062
Autres dettes – court terme		6 492	9 521	-3 029
Total des autres dettes (B)	7.2	371 721	269 688	102 033
Total des obligations réglementaires (A+B=C)		1 281 870	1 289 957	-8 087
Présentation au bilan:				
Obligations réglementaires non-courantes		1 132 234	1 119 089	13 145
Obligations réglementaires courantes		149 636	170 868	-21 232
Total des obligations réglementaires (C)		1 281 870	1 289 957	-8 087

7.1. Les **autres financements** correspondent aux allocations spécifiques des obligations réglementaires qui sont à disposition du groupe pour financer des investissements spécifiques, notamment dans la seconde jetée à Zeebrugge, d’une part, et le coût lié à la conversion d’une partie du réseau de transport de gaz, d’autre part. Ces montants portent intérêts à un taux OLO à 10 ans pour une partie et à un taux moyen Euribor 1 an pour le solde. Les primes d’enchères sont présentées sous cette catégorie car le traitement réglementaire est différent, conformément au code de réseau européen.

7.2. Les autres obligations réglementaires reprises en ‘**autres dettes**’ enregistrent les écarts positifs entre les tarifs régulés facturés et les tarifs régulés acquis. Ces montants portent intérêt au taux moyen Euribor 1 an.

Les obligations réglementaires se réconcilient avec le reporting sectoriel et le tableau des flux de trésorerie, comme suit :

Variation des obligations réglementaires			En milliers d'euros
Long terme + court terme	Autres financements (A)	Autres dettes (B)	Total
Solde d'ouverture au 01.01.2025	1 020 269	269 688	1 289 957
Utilisations	-96 674	-2 806	-99 480
Dotations	15 953	61 257	77 210
Intérêts	10 850	3 333	14 183
Transfert	-40 249	40 249	0
Solde de clôture au 30.06.2025	910 149	371 721	1 281 870

La somme des utilisations et dotations s'élève à k€ -22.270.

Cette diminution des obligations réglementaires correspond également avec l'évolution des obligations réglementaires reprises dans la rubrique II.1.2.5 du tableau des flux de trésorerie.

La charge d'intérêts de k€ 14 183 sur les obligations réglementaires a été comptabilisée dans les charges financières.

Les obligations réglementaires ont diminué pendant le premier semestre de 2025 principalement en raison des investissements couverts en partie par l'utilisation des obligations réglementaires.

Note 8. Provisions

Note 8a. Provisions pour avantages du personnel

Provisions pour avantages du personnel	En milliers d'euros
Provisions au 31.12.2024	49 072
Dotations	4 924
Utilisations	-6 237
Excédents	0
Charges liées à l'actualisation	3 881
Ecart actuariels comptabilisés en résultat (primes d'ancienneté)	-84
Rendement attendu	-3 401
Ecart actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	-4 945
Reclassement à l'actif	2 287
Provisions au 30.06.2025	45 497
Provisions non courantes	42 392
Provisions courantes	3 105

Le coût des services rendus durant la période est comptabilisé en frais de personnel et dans les dotations nettes aux provisions.

Les charges liées aux effets de l'actualisation sont présentées dans le résultat financier du groupe, sur base compensée avec le rendement attendu des actifs de couverture. Le taux de rendement attendu des actifs de couverture est aligné sur le taux d'actualisation utilisé pour la détermination de la dette actuarielle.

L'évolution des provisions pour avantage du personnel est essentiellement liée à l'indexation des salaires et à l'augmentation des taux d'actualisation, ainsi qu'aux rendements négatifs sur les actifs de couverture. La variation a été comptabilisée directement en capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global, en ligne avec IAS 19 Avantages du personnel.

Au 30 juin 2025, les provisions pour avantages du personnel 'but à atteindre' montrent un excédent de k€ 20 905 des actifs de couverture par rapport à la dette actuarielle des obligations estimées. Au 31 décembre 2024 cet excédent s'élevait à k€ 18.618. Les excédents sont comptabilisés à l'actif du bilan, dans les rubriques 'Autres actifs non-courants' et 'Autres actifs courants'.

Note 9. Actifs et passifs éventuels & droits et engagements de Fluxys Belgium et ses filiales

Aucune évolution significative au niveau des actifs et passifs éventuels & droits et engagements n'est à signaler, à part l'augmentation de k€ 6.705 de l'actif réglementaire latent. Dès lors, nous renvoyons le lecteur à la Note 7 'Actifs et passifs éventuels – Droits et engagements du groupe' des états financiers IFRS du rapport annuel 2024.

Note 10. Instruments financiers

Les principaux instruments financiers du groupe consistent en des créances et dettes financières et commerciales, des placements de trésorerie ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Vous trouverez ci-dessous la situation des instruments financiers:

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture				En milliers d'euros
30.06.2025	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	106 028	100 893	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B	4 865	4 865	2
Créances de location-financement	A	0	0	2
Autres créances	A	25 603	25 603	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	A	0	0	2
Clients et autres débiteurs	A	93 449	93 449	2
Placements de trésorerie	A	58 545	57 860	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	925 074	925 074	2
Total des instruments financiers à l'actif		1 213 564	1 207 744	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêts	A	973 810	936 526	2
Autres passifs financiers	B	4 865	4 865	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêts	A	59 697	59 697	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	146 390	146 390	2
Total des instruments financiers au passif		1 184 762	1 147 478	

Synthèse des instruments financiers à la date de clôture				En milliers d'euros
31.12.2024	Catégories	Valeurs comptables	Justes valeurs	Niveaux
I. Actifs non courants				
Autres actifs financiers au coût amorti	A	106 041	99 952	1 & 2
Autres actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	B	2 912	2 912	2
Créances de location-financement	A	0	0	2
Autres créances	A	18 691	18 691	2
II. Actifs courants				
Créances de location-financement	A	0	0	2
Clients et autres débiteurs	A	93 521	93 521	2
Placements de trésorerie	A	31 672	31 648	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	1 091 543	1 091 567	2
Total des instruments financiers à l'actif		1 344 380	1 338 291	
I. Passifs non courants				
Passifs portant intérêt	A	1 002 963	964 858	2
Autres passifs financiers	B	2 912	2 912	2
II. Passifs courants				
Passifs portant intérêt	A	52 371	52 371	2
Fournisseurs et autres créditeurs	A	108 959	108 959	2
Total des instruments financiers au passif		1 167 205	1 129 100	

Les catégories correspondent aux instruments financiers suivants :

- A. Actifs financiers ou passifs financiers au coût amorti.
- B. Actifs ou passifs à la juste valeur par le compte de résultat net.

L'ensemble des instruments financiers du groupe est évalué à la juste valeur et relève des niveaux 1 et 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Leur évaluation à la juste valeur est établie sur une base récurrente.

Le niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie dont la juste valeur est basée sur des prix cotés. Ils sont principalement composés d'obligations.

Le niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs comprend les autres actifs et passifs financiers dont la juste valeur est basée sur d'autres données qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

- Les techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 sont les suivantes :
- Les rubriques 'passifs portant intérêt' incluent les emprunts obligataires à taux fixe émis par Fluxys Belgium dont la juste valeur est déterminée à l'aide de taux observables sur des marchés actifs, généralement fournis par des institutions financières.
 - La juste valeur des autres actifs et passifs financiers de niveau 2 est sensiblement la même que leur valeur comptable :
 - soit parce qu'ils ont une échéance à court terme (tels que les créances et dettes commerciales),
 - soit parce qu'ils portent intérêts au taux du marché à la date de clôture des états financiers.

Note 11. Transactions significatives entre parties liées

Fluxys Belgium et ses filiales sont contrôlées par la société Fluxys SA, elle-même contrôlée par Publigaz.

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par Fluxys Belgium et ses filiales dans le cadre normal de leurs activités avec des entreprises liées ou associées non consolidées. Ces transactions se font aux conditions du marché et concernent essentiellement des opérations réalisées avec Fluxys SA (services administratifs, IT, de housing et gestion de la trésorerie et des financements),

Interconnector (services d'inspection et de réparation), IZT (services d'opération et de maintenance des installations), Dunkerque LNG (développements informatiques et autres services), Gaz-Opale (prestations de services de terminalling), Balansys (société de balancing commercial du réseau) et Flux Re (réassurances).

Les autres parties liées dans les tableaux ci-après ont trait à d'autres entités du groupe Fluxys, dans lesquelles Fluxys Belgium ne détient pas de participation.

Transactions significatives entre parties liées au 30.06.2025				En milliers d'euros
	Maison mère	Co-entreprises	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	891 677	7 049	809	899 535
1. Autres actifs financiers	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
2. Créances de location-financement (courantes et non-courantes)	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	1 554	7 000	809	9 363
Clients	1 554	7 000	809	9 363
4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de trésorerie	889 777	0	0	889 777
5. Autres actifs courants	346	49	0	395
II. Passifs avec les parties liées	142 603	0	1 429	144 032
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	141 154	0	0	141 154
Autres emprunts	141 154	0	0	141 154
2. Fournisseurs et autres créditeurs	1 418	0	664	2 082
Fournisseurs	1 347	0	648	1 995
Autres créditeurs	71	0	16	87
3. Autres passifs courants	31	0	765	796
III. Transactions entre parties liées	11 029	1 325	7 309	19 663
1. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	2 400	949	8 987	12 336
2. Prestations de services reçues (-)	-1 463	0	-1 678	-3 141
3. Résultat financier	10 092	376	0	10 468

Transactions significatives entre parties liées au 31.12.2024
En milliers d'euros

	Maison mère	Co-entreprises	Autres parties liées	Total
I. Actif avec les parties liées	1 040 766	15 102	532	1 056 400
1. Autres actifs financiers	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
2. Créances de location-financement (courantes et non-courantes)	0	0	0	0
3. Clients et autres débiteurs	156	15 000	532	15 688
Clients	156	15 000	532	15 688
4. Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements de trésorerie	1 040 610	0	0	1 040 610
5. Autres actifs courants	0	102	0	102
II. Passifs avec les parties liées	164 796	0	1 510	166 306
1. Passifs portant intérêt (courants et non courants)	163 733	0	0	163 733
Autres emprunts	163 733	0	0	163 733
2. Fournisseurs et autres créditeurs	1 054	0	853	1 907
Fournisseurs	960	0	835	1 795
Autres créditeurs	94	0	18	112
3. Autres passifs courants	9	0	657	666
III. Transactions entre parties liées	-2 300	1 411	11 137	10 248
1. Prestations de services et livraisons de biens effectuées	1 918	1 411	11 137	14 466
2. Prestations de services reçues (-)	-1 386	0	0	-1 386
3. Résultat financier	-2 832	0	0	-2 832

Note 12. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture ayant un impact matériel sur les états financiers présentés n'est survenu.

4. Rapport du commissaire

Rapport du commissaire sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée de Fluxys Belgium SA pour la période de six mois close le 30 juin 2025.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de l'état consolidé résumé de la situation financière de Fluxys Belgium SA arrêté au 30 juin 2025 ainsi que des états consolidés résumés du résultat global, des variations des capitaux propres et du tableau consolidé résumé des flux de trésorerie pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). L'organe d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'information financière intermédiaire consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2025 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Gand, le 24 septembre 2025

EY Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

représentée par

Paul Eelen*

Partner

25PE0251

* Agissant au nom d'une SRL

5. Déclaration des personnes responsables

Déclaration relative au premier semestre clôturé le 30 juin 2025

Par la présente, j'atteste qu'à ma connaissance :

- les états financiers résumés de Fluxys Belgium, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation ;
- le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations qui doivent y être reprises, entre autres les événements importants et les principales transactions entre parties liées qui ont eu lieu pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les états financiers résumés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 24 septembre 2025

Pascal De Buck

Administrateur délégué

Chief Executive Officer

03 Définition des indicateurs

EBIT

Earnings Before Interests and Taxes ou résultat opérationnel des activités poursuivies auquel sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBIT comme référence pour suivre sa performance opérationnelle dans le temps.

EBITDA

Earnings Before Interests, taxes, depreciation and amortization ou résultat opérationnel des activités poursuivies avant amortissements, pertes de valeur et provisions auxquelles sont ajoutés le résultat des sociétés mises en équivalence et les dividendes reçus des sociétés non consolidées. Le groupe utilise l'EBITDA comme référence pour suivre sa performance opérationnelle, en excluant les éléments qui n'ont pas d'incidence sur la trésorerie.

Endettement financier net

Passifs portant intérêts (y compris dettes de leasing) sous déduction des passifs réglementaires, de la trésorerie liée aux opérations de refinancement anticipé et de 75% du solde de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements de trésorerie à long et court termes (les 25% restants sont considérés comme réserve à des fins opérationnelles (fonds de roulement) et ne sont donc pas disponibles à des fins d'investissements). Cet indicateur donne un aperçu du montant des dettes portant intérêts qui resterait si toute la trésorerie disponible était utilisée pour rembourser les emprunts.

Compte de résultat consolidé en milliers d'euros	30.06.2025	30.06.2024
Résultat opérationnel	61 879	70 536
Amortissements	90 589	85 599
Provisions	114	-2 780
Pertes de valeur	3 128	-5 477
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0
EBITDA	155 710	147 878

Compte de résultat consolidé en milliers d'euros	30.06.2025	30.06.2024
Résultat opérationnel	61 879	70 536
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0
Dividendes de sociétés non consolidées	0	0
EBIT	61 879	70 536

Bilan consolidé en milliers d'euros	30.06.2025	31.12.2024
Passifs portant intérêts non-courants (+)	997 934	1 025 275
Passifs portant intérêts courants (+)	62 758	56 346
Placements de trésorerie (75%) (-)	-43 909	-23 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie (75%) (-)	-693 806	-818 657
Autres actifs financiers (75%) (-)	-79 451	-79 460
Endettement financier net	243 526	159 750

**Questions relatives
à des données financières
ou comptables**

Filip De Boeck +32 2 282 79 89 •
filip.deboeck@fluxys.com

Contact presse

Service de presse : +32 2 282 74 44 •
press@fluxys.com

Fluxys Belgium SA • Avenue des Arts 31 •
1040 Bruxelles
+32 2 282 72 11 • fluxys.com/belgium
TVA BE 0402.954.628 • RPM Bruxelles •
D/2025/9 484/13

Éditeur responsable • Leen Vanhamme •
Avenue des Arts 31 • 1040 Bruxelles